



Municipalité
de
Vucherens

Vucherens, le 28 août 2023

Au Conseil communal
1509 Vucherens

Préavis municipal n° 07/2023

Compléments au budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

1. Budget 2023

Demande de crédits complémentaires

CHARGES	Budget 2023	Crédit compl.
1. ADMINISTRATION GENERALE		
101.3003 Séances, commissions <i>Application du préavis 04/2023 « Adaptation des vacances » suite aux départs d'E. Cherpillod & F. Marengo.</i>	CHF 37'500.-	CHF 3'700.-
110.3011 Traitement <i>La répartition des salaires du personnel a été modifiée suite au changement du prestataire informatique ainsi que de l'engagement de l'adjointe à la greffe.</i>	CHF 63'500.-	CHF 20'500.-
110.3111 Achat mobilier, machines & équipements <i>Achat d'un défibrillateur et de meubles pour équiper un 3^{ème} poste de travail pour l'administration.</i>	CHF 1'000.-	CHF 3'500.-

190.3111	Achat mobilier, machines & software <i>Achat de 5 ordinateurs portables pour les municipaux suite au changement de prestataire informatique.</i>	CHF 2'500.-	CHF 3'000.-
----------	---	-------------	-------------

2. FINANCES

210.3011	Traitement <i>La répartition des salaires du personnel a été modifiée suite au changement du prestataire informatique.</i>	CHF 28'000.-	CHF 2'000.-
----------	---	--------------	-------------

3. DOMAINES ET BATIMENTS

310.3011	Traitement <i>La répartition des salaires du personnel a été modifiée suite au changement du prestataire informatique.</i>	CHF 400.-	CHF 3'100.-
----------	---	-----------	-------------

320.3146	Entretien forêts <i>La répartition des salaires du personnel a été modifiée suite au changement du prestataire informatique.</i>	CHF 16'000.-	CHF 5'000.-
----------	---	--------------	-------------

350.3153	Entretien mobiliers, équipement technique <i>Curages des EC/EU non prévus au budget et diverses petites réparations dans les appartements.</i>	CHF 3'000.-	CHF 3'000.-
----------	---	-------------	-------------

350.3185	Honoraires, études, expertises <i>Honoraires pour le changement d'affectation de l'ancienne salle de classe du Collège sud.</i>	CHF 0.-	CHF 6'000.-
----------	--	---------	-------------

351.3153	Entretien mobiliers, équipement technique <i>Réparation de la citerne à mazout suite à la révision de décembre 2022.</i>	CHF 7'000.-	CHF 7'000.-
----------	---	-------------	-------------

4. TRAVAUX

430.3142	Entretien <i>Réfection de l'ancien chemin du réservoir, création de 4 places de parc au Collège et prise en charge du goudronnage entre la ligne de pavé et la route communale non prévus au budget.</i>	CHF 20'000.-	CHF 16'000.-
----------	---	--------------	--------------

440.3145	Entretien <i>Le devis pour la désaffectation des 2 rangées de tombes est plus élevé que prévu lors de l'établissement du budget.</i>	CHF 10'000.-	CHF 4'000.-
460.3185	Honoraires <i>Montant sous-évalué lors du budget.</i>	CHF 2'000.-	CHF 2'000.-
460.3520.1	Participation SIEMV <i>Montant sous-évalué lors du budget (augmentation du nombre d'habitants).</i>	CHF 68'300.-	CHF 4'500.-

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510.3522	Participation à l'ASIJ <i>Augmentation du nombre d'élèves par rapport au nombre indiqué lors de l'établissement du budget.</i>	CHF 425'000.-	CHF 5'000.-
----------	---	---------------	-------------

6. POLICE

620.3011	Traitement <i>La répartition des salaires du personnel a été modifiée suite au changement du prestataire informatique ainsi que de l'engagement de la nouvelle préposée au contrôle des habitants.</i>	CHF 13'500.-	CHF 7'200.-
----------	---	--------------	-------------

7. SECURITE SOCIALE

8. SERVICES INDUSTRIELS

810.3144	Entretiens et réparations <i>Changement de la pompe à la Faveyre non prévu au budget</i>	CHF 25'000.-	CHF 5'000.-
----------	---	--------------	-------------

TOTAL DES CHARGES

CHF 100'500.-

REVENUS

1. ADMINISTRATION GENERALE

2. FINANCES

220.4521	Fonds de péréquation - Rbt année précédente <i>Lors de l'établissement du budget, aucun montant n'est prévu car les chiffres provisoires sont connus lors du boucllement des impôts en février de l'année suivante.</i>	CHF 0.-	CHF 44'000.-
----------	--	---------	--------------

3. DOMAINES ET BATIMENTS

4. TRAVAUX

450.4342.1	Taxe déchetterie <i>Suite à la fluctuation de la population, le nombre de taxes encaissées a légèrement augmenté.</i>	CHF 46'000.-	CHF 3'000.-
------------	--	--------------	-------------

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

6. POLICE

660.4521	Participation PC - rbt décpte année précédente <i>Montant non communiqué lors du boucllement des comptes 2022 et non prévu au budget.</i>	CHF 0.-	CHF 1'000.-
----------	--	---------	-------------

7. SECURITE SOCIALE

720.4512	Cohésion sociale – Rbt année précédente <i>Lors de l'établissement du budget, aucun montant n'est prévu car les chiffres provisoires sont connus lors du boucllement des impôts en février de l'année suivante.</i>	CHF 0.-	CHF 6'000.-
----------	--	---------	-------------

TOTAL DES REVENUS

CHF 54'000.-

2. Récapitulatif

La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2023

CHF 119'841.-

	Modification des charges	Modification des revenus	
1. Administration générale	CHF 30'700.-		
2. Finances	CHF 2'000.-	CHF 44'000.-	
3. Domaines et bâtiments	CHF 24'100.-		
4. Travaux	CHF 26'500.-	CHF 3'000.-	
5. Instruction public et cultes	CHF 5'000.-		
6. Police	CHF 7'200.-	CHF 1'000.-	
7. Sécurité sociale		CHF 6'000.-	
8. Services industriels	CHF 5'000.-		

Charges supplémentaires	CHF 100'500.-		CHF 100'500.-
Revenus supplémentaires		CHF 54'000.-	- CHF 54'000.-

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			CHF 166'341.-
			=====

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens,

- **vu le préavis municipal n° 07/2023,**
- **ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,**
- **considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

décide

- **d'accorder à la Municipalité les compléments au budget 2023 représentant au total une augmentation des charges de CHF 100'500.- et une augmentation des revenus de CHF 54'000.-.**

Adopté en séance de Municipalité le 28 août 2023

Au nom de la Municipalité

Jean-François Perroud



Syndic



Noémie Steiger



Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Jean-François Perroud